

Domaine II : tableau de conversion pour les étudiant-e-s qui souhaitent PASSER dans le NOUVEAU plan d'études Master (= plan d'études 2020)

Les étudiant-e-s qui souhaitent PASSER dans le NOUVEAU plan d'études Master (2020) et qui ont déjà validé les unités d'enseignements (UE) de la colonne de gauche peuvent les utiliser pour valider, à choix, l'**un** des enseignements indiqués *en face* dans la colonne de droite.

UE de l' <i>ancien</i> plan d'études	UE du <i>nouveau</i> plan d'études
Si les UE ci-dessous ont <i>déjà</i> été validées, les étudiant-e-s peuvent...	...les utiliser pour valider l' <i>une</i> des UE proposées <i>en face</i> dans la colonne ci-dessous :
M11 (6 ECTS)	MA42 (6 ECTS) MA61 (6 ECTS) MA71 (6 ECTS) MA81 (6 ECTS) MA91 (6 ECTS)
M11 & M12 (ensemble : 9 ECTS)	MA62 (9 ECTS) MA82 (9 ECTS)
M13 (6 ECTS)	MA42 (6 ECTS) MA61 (6 ECTS) MA71 (6 ECTS) MA81 (6 ECTS) MA91 (6 ECTS)
M12 & M13 (ensemble : 9 ECTS)	MA62 (9 ECTS) MA82 (9 ECTS)
M12 (3 ECTS)	<i>Si (et seulement si) le M12 est la seule unité d'enseignement de l'ancien module 1 avoir été validée (et que donc ni le M11 ni le M13 n'ont été validés), les 3 ECTS du M12 peuvent être utilisées comme « bonus ». Ce bonus peut :</i> - permettre d'utiliser une UE déjà validée de l'ancien plan pour valider une UE du nouveau plan valant normalement 3 ECTS de plus. - permettre de suivre une UE du nouveau plan et de la valider pour 3 ECTS de moins que prévu.
M21 (6 ECTS)	MA42 (6 ECTS) MA61 (6 ECTS) MA71 (6 ECTS) MA81 (6 ECTS) MA91 (6 ECTS)
M12 & M21 (ensemble : 9 ECTS)	MA12 (9 ECTS) MA22 (9 ECTS) MA62 (9 ECTS) MA82 (9 ECTS) MA92 (9 ECTS)
M22 (9 ECTS)	MA12 (9 ECTS) MA22 (9 ECTS) MA92 (9 ECTS)